

Le contrat d'apprentissage en CFA

Autres formations

Posté par: formations-concours

Publiée le : 7/10/2008 10:12:13

Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail
d'terminé (CDD). Il est signé par vous
légal si vous êtes mineur) et par votre employeur.

crit, à durée

(vos parents ou votre représentant

Il comporte plusieurs mentions obligatoires :
contrat,

- la durée,
- le diplôme demandé,
- le salaire,
- les horaires de travail,
- l'adresse de l'établissement de formation...

d'apprentissage fixe les engagements respectifs

- la date de début du

Le contrat

des trois partenaires:

L'employeur s'engage

À

- Assurer à l'apprenti une formation professionnelle
métier choisi complément correspondant au

- Lui déigner un maître d'apprentissage responsable de
formation dans son entreprise,

sa

- Lui permettre de suivre la formation théorique en CFA,
- L'incrire à l'examen,
- Lui verser un salaire correspondant aux minima légaux

L'apprenti

À

- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise

- Travailler pour l'employeur et effectuer les travaux confiés
correspondant au métier pratiqué,

le

- Suivre régulièrement la formation en CFA et respecter
l'engagement intérieur,
- Se présenter à l'examen prévu.

Le CFA à :

- Définir les objectifs de formation.

- Assurer la formation générale et technologique.
- Informer les maîtres d'apprentissage.

À